



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

N° Spécial

30 Mai 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 30 Mai 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2018-024	29.05.2018	Arrêté autorisant Madame LEBLANC Caroline, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} juin au 30 septembre 2018 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	3
DDCS N° 2018-025	29.05.2018	Arrêté autorisant Monsieur LAMOUREUX Romain, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2018 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS-2018-024 autorisant, Madame LEBLANC Caroline, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2017-072 du 28 novembre 2017, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2018-001 du 8 janvier 2018 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame LEBLANC Caroline, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Montrouge – 91 avenue Henri Ginoux – 92120 MONTROUGE du 1^{er} juin au 31 juillet 2018 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 29 mai 2018

Pour le Préfet et par délégation
P/La Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Arrêté DDCS-2018-025 autorisant, Monsieur LAMOUREUX Romain, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2017-072 du 28 novembre 2017, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2018-001 du 8 janvier 2018 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame LAMOUREUX Romain, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Montrouge – 91 avenue Henri Ginoux – 92120 MONTROUGE **du 1^{er} juillet au 31 août 2018 inclus**.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 29 mai 2018

Pour le Préfet et par délégation
P/ La Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>